



ECOPASS

*passport pour votre reconnaissance
passport for your recognition*

ISO 14001 EMAS OHSAS 18001 PEFC ISO 9001 GES VHU ISO 22000

FRANCE RECUPERATION RECYCLAGE

ATTESTATION DE CONFORMITE VHU SUIVI ANNUEL

La procédure d'agrément VHU visée notamment par l'arrêté du 15 mars 2005, prévoit l'émission d'une attestation de conformité annuelle par un organisme tiers.

Dans le cadre de la visite d'évaluation annuelle de la conformité VHU du 2 octobre 2007 des activités de démolisseur exercées par la société France Récupération Recyclage sur le site de La Crau [ZAC de Gavary - 83260 LA CRAU],

ECOPASS, en tant qu'organisme accrédité par le COFRAC et agréé par le Ministère de l'Ecologie et Développement Durable, atteste, en toute indépendance et sans préjudice des pouvoirs dont dispose l'Etat français pour la supervision du respect des exigences réglementaires, que l'auditeur a vérifié la conformité des activités et installations par rapport à :

- l'arrêté préfectoral (AP) d'autorisation du 29 septembre 1999,
- l'arrêté du 02/10/2006 portant agrément numéro PR 83 00010 D,
- cahier des charges annexé à l'agrément.

L'ensemble des exigences de chacun de ces textes est parcouru ; les tableaux ci-dessous ne font état que des non conformités détectées ou des conformités nécessitant un complément d'informations. Les exigences n'apparaissant pas dans ces tableaux sont soit conformes soit ne s'appliquent pas à l'activité VHU.

La présente attestation porte le numéro 167060512.



Groupe ECOCERT

1/5